

BUDGET PRIMITIF 2020

CCAS d'ASPET



CCAS
MAIRIE D'ASPET
s p t g n 21

Place de la République

31160 ASPET

☎ 05.61.88.40.22

☎ 05 61 88 44 03



mairie.aspet@wanadoo.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I- LE CADRE GENERAL DU BUDGET

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Ainsi, l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Locales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune : www.mairie-asp31.fr / partie CCAS.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année N. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité et antériorité.

En raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré et actuellement en cours, des adaptations en matière d'adoption et d'exécution des budgets locaux s'appliquent en vertu de l'article 4 de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid19. Celles-ci prévoient que le BP 2020 peut être adopté **jusqu'au 31 juillet 2020**.

Par cet acte, la Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.



II- INFORMATIONS RELATIVES AU BP 2020 DU CCAS

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du BP 2020, **voté le 8 juin 2020 pour l'année 2020.**

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux administrés.

1- Section de fonctionnement

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS d'Aspet.

Les recettes de fonctionnement correspondent à la facturation de la cantine (restauration scolaire – cantine satellite du foyer communal) et au remboursement

du coût du personnel CCAS mis à disposition à la Communauté de communes Cagire Garonne Salat.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à l'entretien et aux charges diverses (électricité, téléphonie etc...), aux achats de fournitures, aux prestations de services notamment avec Scolarest pour la livraison des repas de la cantine, à la masse salariale, aux subventions versées aux associations et autres aides sociales.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour l'année 2020 à : 114 833.32€ et se décompose comme suit :

DEPENSES		BP
011	charges à caractère général	34 250.00
012	charges de personnel	64 000.00
014	atténuation produits	0.00
65	autres charges de gestion	12 800.00
66	charges financières	0.00
67	charges exceptionnelles	0.00
68	provisions	0.00
042	opé d'ordre entre sections	0.00
022	dépenses imprévues	0.00
023	virement a la section invest	3 783.32
TOTAL		114 833.32

RECETTES		BP
70	prod. des services	62 000.00
73	impôts et taxes	0.00
74	dotations et participations	16 400.00
75	autres produits	0.00
77	produits exceptionnels	200.00
013	atténuation de charges	
042	opé d'ordre entre sections	
002	excédent reporte	36 233.32
TOTAL		114 833.32

2- Section d'investissement

Cette section est liée aux projets du CCAS à long ou moyen terme.

Elle regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du CCAS. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier (cantine), de matériel, d'études ou de travaux.
- en recettes : il s'agit principalement des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets.

Les dépenses et recettes d'investissement prévues au BP 2020, s'équilibrent en dépenses et en recettes pour l'année 2020 à 26 117.44€ et se synthétisent comme suit :

(les CRBP étant les crédits de reports des restes à réaliser du BP 2019)

DEPENSES		CRBP	BP	TOTAL
001	résultat reporté		10 465.37	10 465.37
10	dotations et fonds divers	0.00	0.00	
16	remboursement dette		0.00	
20	immob. Incorporelles	5 802.75	9 849.32	15 652.07
	subventions investissement			
204	versées			
21	immob. Corporelles			
040	opé d'ordre entre sec			
TOTAL		5 802.75	20 314.69	26 117.44

RECETTES		CRBP	BP	TOTAL
001	résultat reporté			0.00
021	virement section fonct			3 783.32
10	dotations et fonds divers		0.00	0.00
1068	affectation des résultats		12 289.12	12 289.12
13	subventions investissement	3 979.00	6 066.00	10 045.00
024	cessions		0.00	0.00
16	emprunts		0.00	0.00
040	opé d'ordre entre sec		-	0.00
TOTAL		3 979.00	18 355.12	26 117.44

Fait à Aspet, le 08 juin 2020
La Présidente du CCAS
Josette SARRADET



